Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_248-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_248

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_248-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_248

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- Programme de régulation du pigeon féral en milieu urbain - Convention pluriannuelle avec la FGDON35 (2025-2027)

L'Adjointe ua Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment l'article R.427-6 portant classement des animaux nuisibles ;
Vu la délibération n°DC_2025_017 du conseil municipal du 27 janvier 2025 relative au renouvellement de la convention multiservices avec la Fédération de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine (FGDON35) pour la période 2025/2028 ;
Vu l'avis de la commission Développement durable du 4 novembre 2025 ;

Considérant que la FGDON35 est une organisation professionnelle régie par le code rural et reconnue par le conseil d'état comme un organisme de droit privé chargé de l'exécution d'un service public ;

Considérant que depuis 1985, la FGDON met en place des actions durables de lutte contre diverses espèces animales ou végétales envahissantes ;

Considérant que la convention multiservices, conclue entre la ville et le FGDON 35, en janvier 2025, fixe les champs globaux d'intervention de la Fédération en matière de lutte contre l'invasion d'animaux nuisibles, par la mise en place de différents services accessibles aux communes signataires, tels que :
- l'accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique,
- l'accès aux programmes de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués, les chenilles processionnaires urticantes,
- l'accès aux actions préventives contre les dégâts des corneilles noires pour agriculteurs et particuliers,
- l'accès au service de lutte contre le pigeon féral en milieu urbain,
- la réalisation de diagnostics spécifiques divers en lien avec les espèces animales ou végétales envahissantes sur les domaines publics et privés,
- l'organisation de sessions et colloques de formations et d'information thématiques pour les élus et agents municipaux,
- l'organisation et l'animation gratuites de réunions techniques à destination des commissions municipales,
- la réalisation de diagnostics,
ce moyennant des tarifications spéciales mais aussi des exonérations pour certains achats inhérents aux différents programmes de lutte ;

Considérant que le programme de lutte contre le pigeon féral, au sein des villes de plus de 10 000 habitants, présente des particularités nécessitant, suite à un diagnostic, la réalisation d'opérations concrètes fixées dans une convention spécifique ;

Considérant la proposition de la FGDON35 d'organiser la régulation du pigeon féral à Vitré, selon les détails fixés dans la convention ci-annexée et moyennant le paiement d'une prise en charge forfaitaire de 7 980,00 euros (pour les frais de lutte, la fourniture de matériel et les frais de gestion) ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle avec la FGDON35 relative à la mise en place d'un programme de régulation du pigeon féral en milieu urbain pour les années 2025 à 2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_248-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_248

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est procédé au vote :
Abstention : 2
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 27
- Contre : 2

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.